

Sauver les régions du dépérissement

Il ne se passe désormais pas une semaine sans que nous parvenions de Neuchâtel ou de la région jurassienne une dénonciation indignée: des patrons licencient, ferment les portes des entreprises et annoncent simultanément des transferts de capitaux, de productions vers des régions du globe réputées pour la modicité de leurs charges salariales (Est asiatique, entre autres).

Le processus apparaît d'autant plus scandaleux là où il n'existe pas de possibilités de réembauche en suffisance: le chômage peut impliquer l'émigration hors des limites cantonales; depuis le début de la crise, Neuchâtel par exemple, a perdu plus de dix mille habitants. Le déséquilibre régional est depuis longtemps un fait patent. En Suisse, René Frey, de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Bâle, signale que depuis vingt-cinq ans l'écart relatif entre la région la plus pauvre (Bellinzone) et la région la plus riche (Genève) ne s'est pas modifié (en valeur absolue, bien sûr, calculé en francs 1975, il a plus que doublé; de 6 000 francs en 1950, la différence de revenu par habitant a passé de 13 000 francs en 1975).

La crise économique que nous subissons accentue certainement pourtant les disparités et accélère ses implications démographiques. Nous marchons vers un appauvrissement de l'espace suisse; des régions se vident peu à peu de leur substance, de leurs emplois, de leur population; leurs infrastructures sont sous-utilisées; les chances de renouveau, de redémarrage s'amenuisent chaque jour; et pendant ce temps, les agglomérations les plus importantes se surchargent, avec au moins une conséquence immédiate, la dégradation de la qualité de la vie dans les grandes concentrations urbaines. Pour l'immédiat, c'est le douloureux déracinement des travailleurs et de leur famille. Un dé-

racinement qui n'est pas pris en compte, ou si peu, par des entreprises en mal de "redéploiement".

Faiblesse du revenu par habitant, hémorragie démographique ne sont pas les seuls signes du déséquilibre économique, Genève, par exemple, est une région riche; mais depuis une trentaine d'années son économie est passée sous la dépendance des centres de décision situés hors du canton, quand ce n'est pas hors de Suisse. A tout instant, son économie subit les conséquences de programmes mis au point ailleurs, dans des régions dominantes. A Zurich notamment. Cette fragilité exemplaire se retrouve à des degrés divers ailleurs. Avec le développement des multinationales (et multicantonales), les rapports de forces entre les responsables économiques d'une région et les détenteurs du pouvoir de décision dans le secteur privé sont devenus totalement déséquilibrés. Les derniers, que rien ne retient à un endroit plutôt qu'un autre sinon la maximisation des profits ne se privent pas de jouer de la menace du départ (avec les retombées que cela implique pour le marché de l'emploi, pour ne citer que celles-là).

Une politique économique régionale s'impose donc, et cela à deux niveaux, celui de la Confédération et celui des cantons.

Sur le plan national, le problème a été esquissé malgré l'opposition des organisations patronales (Vorort, Usam) et la loi sur les investissements dans les régions de montagne a été relayée par l'"arrêté Bonny" (arrêté sur les régions dont l'économie est menacée); il ne s'agit pour le moment que d'une amorce (des moyens très faibles, 15 millions) mais qui pourrait se développer.

Cependant, les économies régionales ne peuvent pas compter sur la seule solidarité confédérale, sur la seule aide extérieure: les can-

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 479 7 décembre 1978
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

479

Sauver les régions du dépérissement

tons eux-mêmes seront amenés à prendre en main leurs problèmes. Une politique économique cantonale, cela a fait longtemps sourire; aujourd'hui, la situation l'impose brutalement; les attitudes, l'état d'esprit doivent changer.

Déjà le canton de Neuchâtel s'est doté d'une loi de soutien à l'économie; à Genève, le conseiller d'Etat Borner, fatigué de jouer les pompiers pour les entreprises sinistrées, est en train de jeter les bases d'une aide destinée plus particulièrement au secteur secondaire.

Les axes d'une politique cantonale commencent du reste à se dégager: aide financière, sous forme de garantie de crédit, aux entreprises capables d'innovation et créatrices d'emplois;

priorité aux petites et moyennes entreprises dont la dimension garantit l'enracinement régional, et dans ce cadre, soutien organisé à la recherche appliquée.

L'esquisse d'une politique cantonale et la définition de ses moyens (à quand un répertoire cantonal des possibilités d'intervention locales et régionales?), sont encore plus floues que les projets fédéraux. Mais la réflexion n'en est encore qu'à ses balbutiements (voir DP 478).

Au contact des réalités économiques, par le dialogue avec les responsables ouvriers et patronaux, un programme peut se préciser. Si pendant la crise que nous vivons, une partie, fût-elle infime, du pouvoir économique, revenait dans les régions, alors les difficultés inombrables qu'elle impose aux plus menacés de nos concitoyens auraient porté au moins un fruit.

ANNEXE

Politique de l'emploi et intervention de l'Etat

Parmi les pays qui ont mis au point une véritable "politique de l'emploi": la Suède. A titre de point de repère, les grandes lignes du système peaufiné sous le régime social-démocrate.

A la base, une doctrine du plein emploi ("système Rehn") selon laquelle l'activité économique du pays devrait trouver son équilibre à un niveau d'emploi correspondant à 96 ou 97% de la masse de main d'œuvre disponible. La politique de l'emploi, dans ces conditions, loin d'être marginale, inspire la plupart des mesures prises pour "faciliter, voire accélérer les transformations structurelles, inévitables et utiles de l'économie", étant tenue comme la charnière délicate entre les objectifs classiques du développement national, soit le plein emploi, une croissance économique soutenue, une stabilité des prix et un équilibre de la balance des paiements.

A disposition des autorités, quelques instruments de travail, et en premier lieu un appareil développé de sondages qui permettent de prendre en permanence le pouls du marché du travail (enquête mensuelle sur les changements survenus dans la masse de la population active, sondages sur l'emploi, pronostics trimestriels sur l'évolution de la conjoncture, prévisions à plus long terme). On notera dans cette perspective que selon des accords passés entre l'Etat et les partenaires sociaux, les autorités de l'emploi sont averties bien à l'avance des changements envisagés par les entreprises, tant en ce qui concerne la production que les effectifs.

L'intervention des pouvoirs publics repose dans la pratique notamment sur un principe fondamental, sur lequel on insiste beaucoup, et qui est le respect de la plus grande souplesse de fonctionnement possible: la mise en œuvre de la politique de l'emploi "ne doit pas être entravée ou retardée par l'observation de règles ou de procédures trop rigides". Voilà pour la toile de fond, rapidement

brossée! Le contenu de la politique de l'emploi mérite également quelques développements.

Marché du travail plus souple

Premier volet: l'amélioration du fonctionnement du marché du travail; elle se poursuit selon des recettes dont l'efficacité est reconnue ailleurs. Quelques-unes des dispositions prises pour favoriser le placement et les activités visant à la mobilité professionnelle de la main d'œuvre: un grand responsable, le Service public de placement (bulletins locaux quotidiens, bulletin national hebdomadaire des emplois vacants, mise à contribution des medias) qui renseigne activement le public sur les vacances d'emploi et la main d'œuvre disponible.

Outre cet effort centré sur l'amélioration de l'information, l'accent est mis prioritairement sur le développement de la formation professionnelle (pratique aussi: en huitième année de l'enseignement obligatoire, on donne aux élèves l'expérience de professions et de milieux de travail divers); là, les responsables de l'emploi et de l'éducation organisent conjointement des cours de recyclage et de réadaptation (les personnes pourvues d'un emploi sont admises à suivre des cours de réadaptation à des activités où la demande de main d'œuvre est particulièrement forte). Ceci sans s'étendre sur les dispositions visant à encourager la mobilité géographique, soit l'octroi de diverses indemnités de "transfert" destinées à couvrir les coûts objectifs mais aussi les coûts psychologique des déplacements, soit également des interventions en vue d'atténuer certaines difficultés liées au logement (attribution prioritaire de logements aux personnes actives en quête de travail dans des zones de pénurie de main d'œuvre, ou rachat de logements dans des régions en déclin).

Le rôle du budget

Deuxième volet de la politique de l'emploi, les mesures de création de nouveaux postes

de travail. En première ligne, à noter la mise en train de "programmes d'emploi compensatoires", sous l'égide des autorités de l'emploi: "chantiers de secours ou travaux d'urgence, qui procèdent de programmes de travaux publics susceptibles d'être rapidement mis en œuvre et d'être clos ou suspendus tout aussi rapidement".

Deux mécanismes intéressants à cet effet: des réserves d'investissements publics de façon à pouvoir démarrer dans les plus brefs délais; et l'institution d'un budget spécial, dit budget général de réserve ou de secours qui, à côté du budget général est voté chaque année par le Parlement pour allouer le programme d'urgence d'investissements publics.

Un instrument budgétaire: le système des réserves ou fonds d'investissement qui permet d'associer étroitement le secteur privé à la lutte pour la stabilité de l'emploi; on influence

ainsi, par certains avantages fiscaux, la date à laquelle certains investissements des entreprises sont consentis.

La "philosophie" générale du système: une certaine réduction des investissements en période de prospérité est possible si elle est encouragée par des exonérations fiscales; en période de crise, les autorités peuvent alors utiliser ces réserves (toute la politique d'implantation industrielle suédoise est menée en fonction des besoins de l'emploi, sans nier bien sûr l'importance des critères de rentabilité des investissements). Dans la foulée, on admet donc, l'objectif essentiel de la politique de l'emploi étant d'équilibrer l'offre et la demande sur le marché du travail, que les autorités responsables doivent avoir les moyens de parer, si besoin est, à une sur-demande de main d'œuvre.

— Rarement tentative de presse n'aura fait couler autant d'encre que "Romandie Hebdo", ce journal gratuit qui devrait couvrir toute la Suisse romande, comme son nom l'indique. Et ce avant même sa première livraison.

Un cas d'école d'ores et déjà, grâce à la prise de position des facteurs genevois qui ont décidé de ne pas le distribuer. Cela, au nom de critères autant quantitatifs — surcharge des facteurs au moment où ils dénoncent une pénurie de personnel — que qualitatifs — "la poste n'a pas été créée pour se charger de la distribution des envois publicitaires, mais pour délivrer aux gens des envois qu'ils attendent et qui leur sont adressés". Une démarche qui remet en mémoire, à juste titre, la dernière offensive de la Fédération romande des consommatrices tendant à purger les boîtes aux lettres de toute publicité.

Un cas d'école aussi à travers les protestations des milieux professionnels concernés. Voyez la dernière résolution de l'Union romande de journaux (cinquante-trois quotidiens et pério-

diques, trois agences de publicité et une agence d'information) qui déplore la dispersion des budgets de publicité provoquée par "les feuilles gratuites et parasitaires", préjudiciables aux annonceurs, à l'économie en général et à la presse d'information comme à celle d'opinion!

Les principes sonnent juste, mais que dire des protestataires? Au comité de l'Union romande de journaux siègent MM. Racine (Publicitas) et Gérald Sapey ("Tribune de Genève") dont les sociétés sont mêlées de près ou de loin à l'irruption sur le marché publicitaire de cet ogre malfaisant qu'on nous dépeint: Publicitas possède la majorité à la "Tribune de Genève", quotidien dont les liens avec l'imprimerie Roto-Sadag sont connus; or "Romandie Hebdo" a trouvé en Roto-Sadag le partenaire qu'il lui fallait pour lancer l'opération. D'un autre côté, on pouvait lire l'autre jour le rédacteur de "L'Impartial", Gil Baillo, fulminer contre les Imprimeries réunies (Lousonna SA) qui seraient "entrées en matière" pour l'impression d'un autre journal gratuit à naître dans le canton de Neuchâtel et la région biennoise...

Un rayon de soleil dans la crise

La crise, partout la crise! Une note d'optimisme pour changer. Certaines catégories professionnelles triées sur le volet viennent de recevoir, à l'approche des fêtes, le catalogue des maîtres-horlogers-joailliers P. à Genève. Cette "parure en or gris sertie de brillants et de lapis-lazuli" vaut 251.790 francs (suisses), ces boutons de manchettes "en or jaune et gris sertis de brillants" 4.400 francs (suisses), ce "collier pendentif en or gris serti de saphirs et de diamants" 150.745 francs (suisses), ce "pince-billets en or gris" 1.800 francs (suisses). C'était notre rubrique, tu ne diras pas systématiquement du mal de la conjoncture.

RECU ET LU

Culture, tourisme et compagnie

Le numéro zéro d'un nouveau magazine mensuel suisse pour la "société, l'économie, la culture et le tourisme" vient de faire son apparition dans les kiosques suisses alémaniques; tiré à 50 000 exemplaires sur une centaine de pages, dont vingt de publicité, il lui reste à trouver d'ici mars prochain les 15 000 abonnements qui pourront le faire vivre! La maison d'édition créée pour l'occasion, qui s'appelle Prisma comme le magazine lui-même, a engouffré toutes les économies du rédacteur, H.P. Rueb, ancien collaborateur de la maison d'édition Hallwag. Il croit avoir découvert un "créneau" à la devanture des kiosques, avec une formule de compromis: contenu rédactionnel conformiste et présentation nouvelle, sinon audacieuse. Beau produit (mais cher, Fr. 9.— l'exemplaire) à suivre si on aime les photos splendides et les mises en page super-séignées.

Pause-café pause-réflexion

Par la fameuse méthode des cas, des dizaines de volées de jeunes cadres ont appris leur métier de managers, à l'École des HEC de Harvard ou à l'une de ses répliques européennes, en particulier à l'IMÉDE de Lausanne. Une bonne méthode au demeurant, didactique comme la fable ou la parabole, avec en prime de quoi satisfaire le goût du jeu (au sens de Kriegspiel). On vous raconte une jolie business-story, plus ou moins directement inspirée d'un cas réel, pas toujours codée, et on vous demande commentaires et décisions. Pour faire plus réel, le dossier n'est pas toujours complet, et il manque souvent l'un ou l'autre de ces éléments dont la connaissance rendrait les choix tellement plus faciles.

Bref, une trop bonne méthode pour être réservée aux seuls capitaines d'industrie, qui jouent avec leur caisse à sable en forme d'ordinateur. C'est bien ce qu'on dû se dire les animateurs du Service École Tiers-Monde, qui ont produit il y a quelques mois, sous la signature de Daniel Reymond, une passionnante étude de cas: Pause-Café, le marché mondiale du café et l'exemple de la Colombie (1). Ce dossier, qui comprend les deux cahiers destinés respectivement au maître et à l'élève, est destiné à l'enseignement au niveau gymnasial.

Autant dire qu'il conviendrait tout aussi bien pour la formation des adultes aux mécanismes des marchés mondiaux et de l'économie internationale. Une bonne initiation aux données fort complexes du dialogue Nord-Sud, sinon aux manœuvres sophistiquées de la spéculation sur les marchés des produits de base et autres matières premières.

Prenons un exemple, celui de l'Accord inter-

national sur le café. Quatorze pages d'informations et de citations dans le cahier du maître, trois pages d'incitation à la réflexion "sur pièces" dans le cahier de l'élève. "Cette étude, malgré l'aspect technocratique de son objet, peut être intéressante dans la mesure où elle permet de comprendre, dans ses grandes lignes tout au moins, la manière dont les Etats (producteurs et consommateurs) conçoivent une concertation internationale de grande envergure".

Realpolitik

Et cette manière est somme toute simple, bien dans la tradition de la Realpolitik: il y a possibilité d'accord, même au-delà de toute considération idéologique, quand il y a intérêt à s'entendre.

Les Etats-Unis, principal pays acheteur, avaient refusé toute participation au premier Accord signé en 1959 par l'ensemble des pays producteurs, dont la situation ne cessait d'empirer sous l'effet de cette entente unilatérale. Mais les répercussions sociopolitiques de cette évolution désastreuse, "jointes à la crainte du castrisme et de l'extension de la guérilla en Amérique latine", amenèrent progressivement les USA à réviser leur position.

Un premier Accord international réunissant pays producteurs et consommateurs, est finalement conclu en 1962, pour une période de cinq ans. La Suisse, prudemment, le signe en 1964, mais s'associe résolument au renouvellement de l'Accord en 1968.

Cet Accord international prévoyait bien sûr des mesures d'intérêt commun, soit la stabilisation de la production et des prix, ainsi qu'une forme un peu floue d'encouragement à la consommation. Peu de choses sur la diversification de la production, aucune action sur la structure du marché mondial, dont le contrôle demeurait aux mains des pays ache-

teurs et des sociétés commerciales multinationales.

Cette hégémonie ne pouvait convenir aux pays producteurs, qui, dès 1972, constituent un véritable cartel, et s'entendent pour limiter les exportations et tenir ainsi les prix. En 1973, l'Accord est virtuellement aboli, avec retour à la situation d'avant 1962. Commentaire de la Division fédérale du commerce: "Il est indéniable que les accords de 1962 et de 1968 ont contribué à stabiliser le marché et les prix dans les années soixante. L'engagement formel des pays membres "de faire en sorte que le niveau général des prix du café ne tombe pas au-dessous de celui de 1962" (déjà très bas, il faut bien l'admettre) a été tenu. Cependant, aucune tension économique extrême n'a influencé le marché mondial du café durant cette période".

Les épreuves sont venues en 1975, avec les répercussions de la crise des matières premières et surtout la grande gelée de juillet au Brésil. En quelques semaines, les cours grimperont à des sommets qu'ils n'avaient jamais atteints, et ils continuèrent de monter pendant près de deux ans pour amorcer enfin une descente en été 1977. Dans l'intervalle, l'affrontement, dont les pays producteurs (Brésil compris) ont pu tirer un certain parti, a fait place à un nouvel Accord international, daté de 1976, signé pour six ans, caractérisé par une extrême flexibilité, qui consacre un régime de liberté à peine surveillée; et toujours rien sur les "questions fondamentales comme la définition d'une politique de production ou la constitution d'un stock international".

Satisfaction générale

Malgré cela, ce nouvel Accord fut signé dans la "satisfaction générale", y compris bien sûr de la Suisse: "le succès des négociations qui abouti à cet accord", écrit le Conseil fé-

déral dans son Message y relatif du 24 mars 1976, "représente une contribution de valeur à la coopération internationale. L'accord lui-même exprime la volonté des pays en voie de développement et des pays industrialisés d'aborder ensemble les problèmes que soulèvent les produits de base et de négocier des solutions acceptables pour tous (...) En participant au présent accord, nous confirmons notre attitude et prouvons notre solidarité envers la communauté internationale".

Soyons juste: le même Message fait état du caractère partiel de l'accord, dont les dispositions devraient être complétées par d'autres négociations (dialogue Nord-Sud, conférence CNUCED).

Un commerce brutal

Le dossier s'arrête là, et ne cite pas l'attitude générale de la Suisse dans de telles négociations, où notre pays ne s'est pas distingué par une ouverture trop généreuse aux revendications économiques des pays du tiers-monde. Mais les élèves, qui auront appris les origines de l'Accord de 1976 et en auront lu de larges extraits, auront pu tirer la leçon donnée par ce cas: le commerce des matières premières et des produits de base reste bel et bien un commerce, et particulièrement brutal; ni les avertissements relatifs à la limitation des ressources, ni les discussions sur le nouvel ordre économique mondial, ni même les hommes qui meurent de faim sur cette planète, rien de tout cela n'a pu empêcher qu'autour d'une corbeille, dans le flamblant World Trade Center de New York, continue de se jouer le prix des matières premières, et aussi le sort des pays du tiers-monde qui dépendent d'elles.

1) Daniel Reymond: *Pause-Café*, Berne, 2 vol., déc. 1977. Edité par Service Ecole Tiers-Monde, Montbijoustr. 3, 3011 Berne (031/26 12 32).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Politique culturelle : misère et mesquinerie

Dr. Med. Walter Vogt (1927) est psychiatre. Il est aussi président du "Groupe d'Olten" disside de la Société suisse des Ecrivains.

J'aime bien Walter Vogt, quoiqu'il m'effraie toujours un peu. En effet, il m'arrive de lire ses romans (excellents - par exemple *Le Congrès de Wiesbaden*, traduit en français par Pavillon), où il est question de gens qui meurent mystérieusement. L'un d'eux se rend chez son psychiatre (pure coïncidence). Le cabinet du psychiatre est décrit, les tableaux qui sont aux murs, le mobilier, etc. Après la séance (de psychanalyse), on lui sert un verre de whisky - et il meurt. Puis survient le policier, pour enquêter sur cette mort. Lui ne boit pas de whisky. Aussi lui sert-on une tasse de café - et il meurt également... (cf. DP 475).

Et donc, je me rends à Muri, près de Berne, en compagnie de Madeleine Santschi, la romancière et la traductrice de Pizzuto. Nous sommes, la porte s'ouvre; nous sommes reçus à bras ouverts et on nous fait entrer dans le cabinet que je connais bien: je reconnais les tableaux qui sont aux murs, le mobilier, etc. Puis on nous sert du café, le cas échéant un verre de whisky. Walter Vogt parle, pendant que je réfléchis que le poison ne faisant effet qu'avec retardement, je sera vraisemblablement sur le chemin du retour, aux environs de Morat...

Jusqu'à présent, toutefois, il ne s'est rien passé!

Cessons de plaisanter, car voici qui est plus grave:

L'année passée, Walter Vogt a été invité par le Département de l'intérieur à faire partie du Conseil de la Fondation *Pro Helvetia* (qui est supposée soutenir les arts et les lettres dans notre pays et les promouvoir à l'étranger). Cette année, il a donné sa démission.

... Parce qu'il n'y a rien à faire. Parce que le plus souvent, les crédits manquent pour soutenir les projets, même les plus valables. Parce

qu'en somme, il avait l'impression d'être là "pour la forme" et qu'il n'avait aucun poids véritable, encore moins le plus petit pouvoir de décision.

Walter Vogt est un Confédéré sérieux. Un Bernois (né à Zurich) sérieux - rien à voir avec ces sacrés Welsches, dont on sait bien qu'ils sont continuellement à protester pour tout et pour rien.

Aujourd'hui, je lis sous sa signature dans le *Badener Tagblatt* (du 15 novembre) un véritable cri d'alarme:

Membre du Conseil de Pro Helvetia, il a eu un aperçu de l'incroyable mesquinerie de la Confédération en matière de politique culturelle - de la Confédération, c'est-à-dire de l'un des pays les plus riches du monde. Subside à Pro Helvetia: 5,5 millions (cinq millions et demi...) sur un budget qui va chercher dans les dix milliards. C'est-à-dire un demi pour mille!

Je traduis ici son paragraphe de conclusion à propos de la présence culturelle de la Suisse à l'étranger:

"Elle est inadaptée, misérable et fait rougir de honte, par exemple si on la compare avec celle de l'Autriche, incomparablement supérieure. Tous ceux qui ont été appelés à s'en occuper le savent.

"Or, au jour d'aujourd'hui, il est probable que la nécessité d'une présence culturelle à l'échelle mondiale ne se fait sentir dans aucun autre pays de manière plus pressante qu'en Suisse - comme seul moyen de contrebalancer quelque peu notre image de marque désastreuse, faite de plus en plus exclusivement de comptes à numéros, de "gnomes de Zurich", de scandales bancaires et de scandales dans l'industrie chimique ou alimentaire.

"Et cela non pas seulement dans les pays en voie de développement, mais aussi dans les pays voisins et jusqu'aux USA. Car en vérité, nos merveilleux sportifs de pointe ne parviennent plus à eux tout seuls à faire contre-poids."

Naturellement, on peut aussi préférer avoir une police de sécurité, des "compagnies de protection" - on appelle ça *Schutz Staffeln* en allemand...

J.C.

VOTATIONS FÉDÉRALES

Les urnes : une étape parmi d'autres

Comme à l'accoutumée, les dernières votations fédérales ont provoqué le cortège de déclarations des principaux acteurs de la campagne se félicitant, à voix plus ou moins haute, plus ou moins pudiquement (selon le résultat) de leur action, de leur déploiement de forces. A part cela, une remarquable unanimité d'opinion et d'exégèses, à travers la Suisse romande en tout cas.

Le plus significatif en définitive aura été le diagnostic pour le moins mesuré du conseiller fédéral Honegger qui avait tout lieu de se féliciter du sort réservé à deux propositions gouvernementales importantes, acceptées nettement par le Souverain.

Voici donc le chef du Département de l'économie publique qui, à propos de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, confirme que les critiques émises par les opposants ne laisseront pas le Conseil fédéral indifférent, que les lauriers récoltés par les autorités ne les encourageront pas à perpétuer le "statu quo". Mêmes remarques au sujet de l'arrêté sur l'économie laitière: le Conseil fédéral s'efforcera d'assouplir le caractère contraignant du contingentement (assouplissement du système pour les régions de montagne).

Fair play diplomatique à l'égard des "perdants"? Pas seulement, de toute évidence. La votation fédérale n'est qu'une étape parmi d'autres. Après le règne des slogans souvent réducteurs vient le temps, sur le terrain, de la mise en application des textes. Et là, les utilisateurs du référendum ou de l'initiative ont encore leur rôle à jouer: le maintien de la pression fait partie du jeu démocratique engagé avec la récolte des signatures. Nul doute que le Conseil fédéral, sur la piste des bonnes intentions professées par Fritz Honegger, n'ait besoin d'être stimulé.

Au chapitre du "maintien de l'ordre public",

rien n'est définitivement acquis non plus, malgré le soulagement de la majorité, avec le rejet de la police fédérale de sécurité. Le "non" peut être du reste compris de manières fort diverses, suivant que l'on insiste sur le calme de la population qui n'a pas cédé à la panique anti-terroriste ou sur une espèce de confiance dans les institutions existantes en matière de sécurité.

Pour mémoire, deux "précédents" qui pourraient éclairer la permanence du débat auquel M. Furgler vient de donner une dimension dramatique qui l'a desservi en fin de cause.

1922. L'unification du Code pénal n'est évidemment pas encore sous toit. Et par voie de conséquence, toute discussion ouverte sur l'opportunité d'une législation centrale sur le "maintien de l'ordre" met crûment en lumière la dimension "fédéraliste" de la question. Le climat est aussi à l'affrontement "droite-gauche": le patronat, soutenu par les formations bourgeoises, plaide pour l'introduction de la semaine de 54 heures "en raison des circonstances", "pour maintenir la capacité concurrentielle des entreprises", arguments éternels.

C'est l'occasion pour les milieux intransigeants qui déplorent la "mollesse" dont ont fait preuve les autorités à l'égard des membres du groupe d'Olten, de demander la réactivation, dans le code pénal, d'articles sanctionnant "les crimes et les délits contre l'ordre consitutionnel et la sûreté intérieure". Dans une atmosphère très tendue, les amendements en cause sont votés par le Parlement. La même année, ils passent devant le peuple, la gauche ayant fait usage de son droit de référendum: les radicaux et les conservateurs font flèche de tout bois en faveur de la "loi de la subversion"; les socialistes eux font valoir les atteintes à l'Etat de droit et font vibrer la corde "anti-boche". Décision dans les urnes le 24 septembre 1922: 375.000 "non" et 303.000 "oui" (participation de près de 70%), les sept cantons du Sonderbund acceptent ainsi que Vaud et Thurgovie.

Douze ans plus tard, 1934. Le climat a changé: on est en plein effort de remise en ordre économique. Vient sur le tapis une deuxième mou-

ture des dispositions refusées en 1922, et ceci dans une perspective bien précise: mettre fin aux agissements des groupements extrémistes (influence d'outre-Rhin). Le Parti socialiste s'est violemment opposé à un amendement PAB interdisant pratiquement à la presse toute expression d'une opposition quelconque au régime. Référendum de la gauche socialiste. Et nouveau désaveu du Conseil fédéral (488.000 "non" et 419.000 "oui"). Le conseiller fédéral Häberlin, dont c'est le deuxième échec, se retire.

BAGATELLES

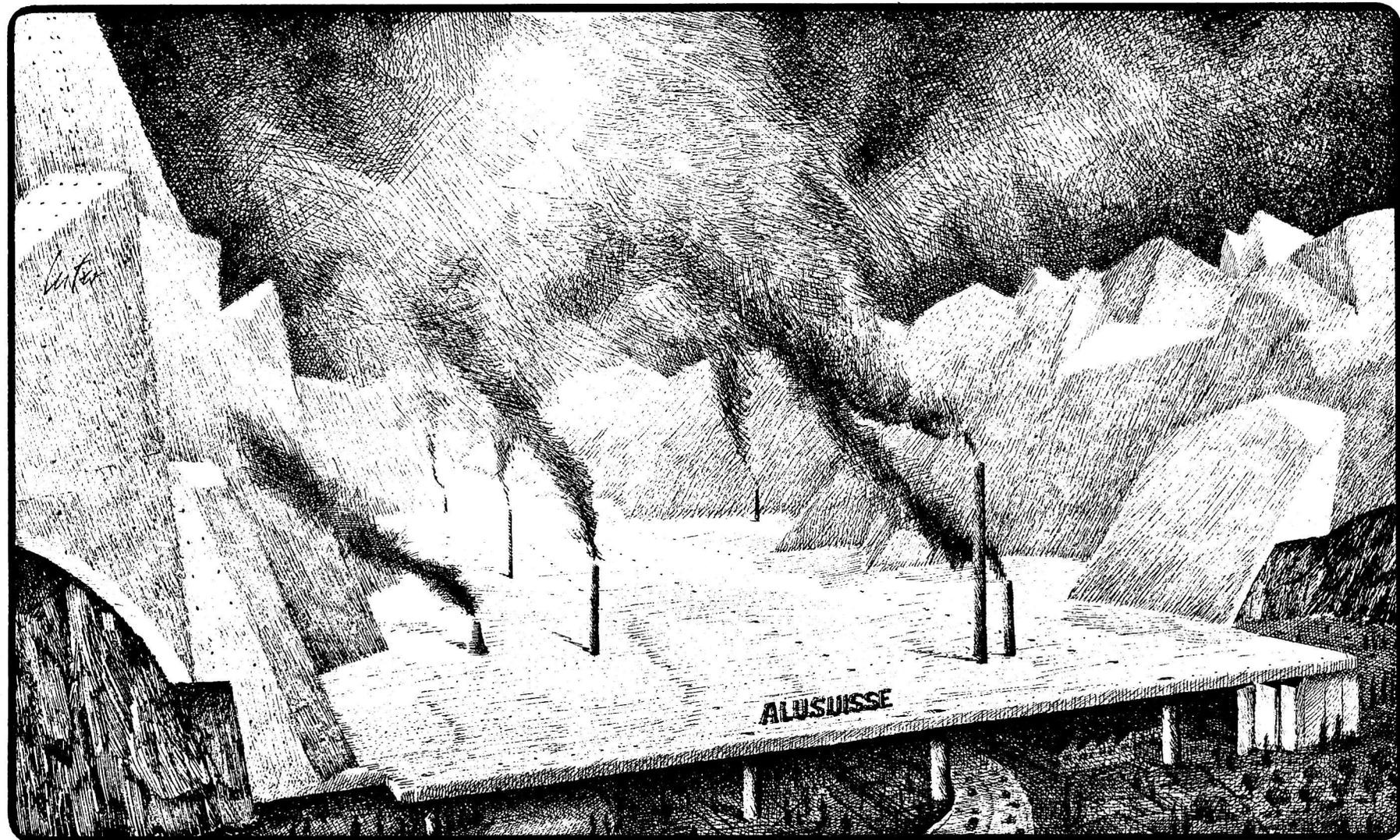
Comparez les annonces Swissair (toujours extraordinairement réussies) parues en Suisse romande et en Suisse alémanique à l'occasion des trente ans de vols réguliers Suisse-Amérique du Nord! En franglais ou en équivalent alémanique, on nous présente par exemple "our statue of liberty": le monument de Guillaume Tell et de son fils à Altdorf. Les annonces parues en Suisse alémanique et en Suisse romande concordent, sauf dans un cas: "Our New York Times", c'est le "Journal de Genève" en Suisse romande et la "Neue Zürcher Zeitung" de l'autre côté de la Sarine... Tous les journaux qui ont publié ces annonces semblent être d'accord!

* * *

Migros continue de faire couler beaucoup d'encre. Des livres se préparent, des séries d'articles sont publiées (voir la "Weltwoche"). Un roman même vient d'être édité en allemand sous le titre "Die Migros-Expressung" (la "contrainte" contre Migros). Il s'agit d'une histoire criminelle qui a recueilli des éloges du critique spécialisé de la "Neue Zürcher Zeitung".

* * *

Le numéro 10 de "Volk und Recht" (Peuple et droit) a été consacré à la fondation de l'association "Juristes démocrates de Suisse". Pour la première fois, à notre connaissance, plusieurs textes paraissent en français. A noter également la publication du statut de rédaction de ce journal. (Adresse utile: Case postale 1308 4001 Bâle).



Conseil d'Etat: un radical aux côtés des démocrates-chrétiens. Socialistes: l'audience croît. Fluor: un recours est déposé. Furka: encore plus de millions. Affaires: à suivre. Reste le Valais des neiges éternelles.

GENÈVE

Willy Donzé entre deux feux

Donc le socialiste Willy Donzé, chef du Département genevois de la santé publique est "excédé" par l'attitude de "son" parti qui, en assemblée générale, vient en quelque sorte de le désavouer en décidant de soutenir le référendum lancé contre la hausse des "tarifs hospitaliers".

On le sait : au bout du lac Léman, les "tarifs" en question comptent parmi les plus bas de Suisse. Et le Conseil d'Etat genevois, par la voix de Willy Donzé, avait proposé l'introduction de "frais de pension" à charge des assurés (un poids qui va peser plus particulièrement sur les assurés de condition modeste), contribution de la Santé publique à la lutte menée sous le signe des difficultés budgétaires de l'Etat. Opposition marquée de l'extrême-gauche, soutenue par le Parti du travail et par le Parti socialiste refusant de reporter sur les catégories de malades les

moins favorisés la hausse du coût de la médecine.

D'un côté un magistrat sur lequel pèse toutes sortes de contraintes (les députés médecins des partis bourgeois font monter la pression, attaquant systématiquement la politique de médecine sociale), qui se trouve pris dans les rêts de la direction collégiale du gouvernement, dont l'une des tâches est de négocier des compromis acceptables pour toutes les parties (le détonateur ici : 18 millions d'économies à trouver!). De l'autre côté, un parti dont la mission est de mener une réflexion plus globale, en l'espèce au chapitre d'une politique de la santé dont l'urgence n'est plus à démontrer. Entre ces deux pôles, des affrontements tels que celui qui vient de faire les délices de la "grande presse" ont quelque chose de parfaitement normal. Il y va de la juste répartition des missions et des objectifs. L'essentiel reste que le courant continue de passer entre la "base" et le "sommet". On est loin des affrontements de personnes, des frondes et des trahisons.

COURRIER

Femmes potiches (suite)

Monsieur le rédacteur,

Nous avons été très surprises de lire dans le No 475 de "Domaine public" du 9 novembre 78 un article intitulé : "Des femmes potiches" où on peut lire que "l'Alliance s'était proprement défilée lors du lancement de l'initiative "pour l'égalité entre homme et femme" prétextant que la voie choisie n'était pas la bonne".

Cette information est fautive. Non seulement l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF)

était à l'origine du Congrès de Berne qui a lancé l'initiative, mais encore elle l'a toujours soutenue. Plusieurs membres de son comité sont également membres du comité d'initiative et dernièrement (mai 78) c'est à l'unanimité que, lors d'une conférence de présidentes, l'ASF a pris position pour l'initiative s'opposant à tout contre-projet.

Les conclusions que vous tirez de votre fautive information, à savoir que l'ASF ne s'occupe pas des véritables aspirations des femmes n'ont donc aucun fondement.

Nous vous invitons à publier cette rectification dans votre prochain numéro et de nous faire parvenir ce numéro.

Veillez recevoir, Monsieur le rédacteur, nos salutations distinguées.

Jacqueline Berenstein-Wavre présidente de
l'Alliance de sociétés féminines suisses.

D'accord: la formulation brutale du diagnostic porté sur l'Alliance des sociétés suisses dans l'article en question pouvait prêter à confusion.

D'accord encore: une majorité des deux tiers a été réunie en 1975, au congrès de Berne, en faveur du lancement d'une initiative "pour l'égalité entre hommes et femmes".

D'accord enfin: l'assemblée des délégués de l'Alliance à Genève cette année-là s'est prononcée pour le soutien à l'initiative.

Dont acte. Mais revenons des principes de l'action sur le terrain (c'était la démarche de nos lignes)! Lors de cette fameuse assemblée des délégués à Genève, si le résultat du vote a été positif pour la cause des femmes, il n'en est pas moins vrai qu'au détail du scrutin, les opposantes et les abstentions formaient une majorité. Nous empêchera-t-on de conclure que l'Alliance n'a pas officiellement lancé l'initiative vu les réticences des femmes bourgeoises?

Cette retenue s'est du reste traduite par la passivité de la plupart des organisations membres dont les directions sont contrôlées par des femmes bourgeoises, lors de la récolte des signatures (voire le nombre relativement faible de celles-ci et la longue durée de la récolte).

Et si l'Alliance s'est en effet prononcée positivement lors de la procédure de consultation sur l'initiative, il demeure que les problèmes des femmes sont de plus en plus pris en charge par des organisations plus dynamiques et moins empêtrées dans les contradictions politiques (voir le retrait des femmes démocrates-chrétiennes au chapitre de la protection de la maternité). (Réd.)